

ANIMATION DE LA POLITIQUE MUSÉALE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES



Présentation des objets métalliques au musée de Péribonac (Lézignan)



Détail du plafond peint du Château des Archevêques de Narbonne



Objets de l'Ermite de la rue d'Arles



Clochettes présentées au musée d'Herpès

PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE
SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
1 RUE DE LA VOIE FERREE
34360 SAINT CHINIAN

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS DU PROJET

Pour pallier l'absence de personnel dédié, il a été envisagé, avec l'accord et l'appui de la DRAC Occitanie, de mutualiser une mission d'attaché de conservation du patrimoine sur les 3 équipements Musées de France permettant d'accompagner en appui-conseil les autres musées du territoire.

Les objectifs de la mission sont les suivants et s'inscrivent pleinement dans les orientations de la stratégie leader :

- Garantir la conservation d'un patrimoine commun
- Améliorer la mise en parcours des collections
- Animer le réseau des gestionnaires des musées
- Valoriser une offre muséale territoriale

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET

La mission « musées » apporte donc un appui aux gestionnaires :

- Elle assure la responsabilité scientifique et technique auprès des collectivités territoriales gestionnaires des collections bénéficiant de l'appellation « Musée de France ».
- Elle accompagne les gestionnaires de l'ensemble des musées du Pays d'art et d'histoire dans la mise en œuvre d'actions globales de conservation et de médiation.
- Elle favorise la connaissance et la valorisation des musées du Pays d'art et d'histoire en s'appuyant sur la complémentarité des collections et des acteurs.

Et elle accompagne ou porte en direct des actions engagées en faveur des musées du territoire concernant :

- La gestion des collections (Inventaire et récolement des collections des trois musées de France du territoire, restauration de collections, dossiers d'acquisition... ;
- La professionnalisation des équipes (actualisation des Projets Scientifiques et Culturels des trois musées de France, régie des collections mutualisées à l'échelle du PAH, ateliers-formation...);
- La promotion d'un réseau territorial (campagne photographique, publications : création d'un carnet de parcours, d'un catalogue des collections, d'un livret pour enfants...).

Concernant la gestion et la prévention des collections Musées de France placées sous sa responsabilité :

L'appellation « musée de France » est attribuée par l'État aux musées nationaux ainsi qu'à des personnes de droit public ou privé, à but non lucratif. La loi sur les musées du 4 janvier 2002 considère comme Musée de France « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ».

Le musée propriétaire d'une telle collection doit répondre à des critères spécifiques pour obtenir ou conserver cette appellation :

- Être obligatoirement conduit par un personnel scientifique issu de la filière culturelle territoriale ou nationale (attaché de conservation ou conservateur).
- L'engagement sur les missions : conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche.
- Tenir à jour un inventaire de ses collections et procéder aux opérations de récolement décennal.
- Disposer, en propre ou en réseau avec d'autres musées, d'un service éducatif.
- Rédiger un projet scientifique et culturel (PSC) qui fixe ses grandes orientations (document indispensable à l'obtention de financements de l'État dans le cadre de tout projet de rénovation ou d'extension depuis la loi LCAP du 7 juillet 2016).

Jusqu'en 2008, la responsabilité des Musées de France n'ayant pas de personnel scientifique était assurée par la Conservation départementale de l'Hérault.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est aujourd'hui le premier opérateur à prendre le relai sur son territoire en mettant en place une conservation mutualisée pour les musées de Minerve, Saint-Pons-de-Thomières et Hérépian. Cette responsabilité consistera en priorité à assurer une mission réglementaire de conseil et de contrôle scientifique et technique en faveur des gestionnaires dans le sens d'un développement qualitatif des musées.

Concernant l'amélioration de l'offre muséale et la mise en parcours des musées du Pays d'art et d'histoire

L'organisation de groupes de travail, constitués des gestionnaires des musées du territoire, a donc permis d'engager une réflexion mutualisée à l'échelle du Pays d'art et d'histoire, de renforcer la dynamique de réseau et d'envisager le déploiement de plusieurs outils pédagogiques communs.

RESSOURCES

MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION : **55 779.07 € T.T.C.**

FEADER/LEADER : **35 698.60 € (64%)**

Autofinancement : **20 080.47 € (36%)**

Ce projet a bénéficié du soutien du FEADER-LEADER



Cofinancé par
l'Union européenne

